



26 mai 2023

063

> Pharmaciens propriétaires

Nouvel avis – Avis de rupture de stock

(folique (acide), Co. 5 mg)

Dans l'infolettre 335 du 31 janvier 2023, nous vous informions que les produits du médicament acide folique en concentration de 5 mg inscrits à la *Liste des médicaments* étaient **en rupture de stock**.

Nous vous avisons que nous acceptons également de payer temporairement au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule en concentration de 5 mg du mélange de poudre d'acide folique avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments*, et ce, à partir du **19 mai 2023**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

folique (acide)	Caps.	5 mg	99114190
-----------------	-------	------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre d'acide folique avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, nous rembourserons exceptionnellement le prix réel d'acquisition, y compris les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires Développeurs de logiciels – Pharmacie